

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 12 août 2025 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 650, rue Gardenville, une marge avant minimale de 3,20 mètres au lieu de 3,32 mètres, protégée par droit acquis.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 juillet 2025.

Carole Leroux, assistante-greffière